

Montréal, le 5 octobre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel**

M<sup>e</sup> Michel Gauthier  
Gauthier et associés avocats  
1102, boulevard Moody, bureau 205  
Terrebonne (Québec) J6W 3K9

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage  
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs  
Dossier de la Régie : R-4045-2018, Étape 3 de la Phase 1**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu, dans le dossier mentionné en objet, la correspondance du 21 septembre 2020<sup>1</sup> de la CETAC, dans laquelle elle indique avoir déposé un pourvoi en contrôle judiciaire de la déclaration commune rendue par les régisseurs rejetant la requête en récusation de la CETAC.

Dans cette même correspondance, la CETAC demande à la Régie de suspendre le dossier R-4045-2018 jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue sur ce pourvoi en contrôle judiciaire.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Cour supérieure du Québec a rejeté la demande de sauvegarde de la CETAC, dans le dossier 500-17-113652-203.

Tel qu'indiqué par l'honorable juge Benoît Emery le 1<sup>er</sup> octobre 2020, la Cour supérieure du Québec ne pourra entendre la demande de pourvoi judiciaire avant le 20 octobre 2020, en raison du manque de disponibilités de la Cour.

La Cour supérieure du Québec n'ayant pas accueillie la demande de sauvegarde de la CETAC, la Régie est d'avis qu'il n'y a pas lieu de suspendre l'examen du dossier mentionné en titre. En effet, compte tenu des délais déjà encourus au dossier et des conséquences que pourrait avoir tout retard dans la fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, la Régie juge que l'intérêt public requiert qu'elle se prononce sur ces questions et que le traitement du dossier ne soit pas indument retardé. **En conséquence, la Régie rejette la demande**

---

<sup>1</sup> Pièce [C-CETAC-0061](#).

**de suspension du dossier de la CETAC. L'audience débutant le 20 octobre 2020 est donc maintenue.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl